

N° 76 - bimensuel - 31 décembre 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Le bilan de la Présidence
française de l'Union
européenne dans le domaine
culturel

Huit sites-tests en 2001
pour les Protocoles de
décentralisation culturelle

Éducation artistique à
l'école : les axes d'action du
ministère de la Culture

Georg Ettl, vitrail de la Collégiale de Romans-sur-Isère, détail, photo © J.Garnier, Ville de Romans

Dossier
**Schémas
de services
collectifs**

ISSN 1255 - 6270

Schémas des services collectifs
page 7

Actualité

Protocoles de décentralisation
culturelle

Huit sites-test en 2001

page 2

Présidence française de l'Union
européenne

Le bilan dans le domaine culturel

page 4

Éducation artistique à l'école

Les axes d'action du ministère de
la Culture

page 6

« Euroclio »

Un site internet réunit les musées
d'histoire d'Europe pour réveiller
un patrimoine commun

page 12

Commandes publiques

Vitraux contemporains à Blois,
Romans et Lognes

page 15

Portrait

page 16

Directeur de la publication : Jacques Vistel
Rédacteur en chef : Jean-Paul Cîret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65,
Isabelle Assémat 01 40 15 82 95
Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques
Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-
Coustou, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole
Gasser, Annie Gay-Waver, Valérie Labayle, Anne
Laborde, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini
Crédits photographiques : Franck Fleury,
Farida Guerdjou-Brechemier
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD,
nouvelle série
Tirage : 34 000 exemplaires
2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :
Adresser une demande écrite au DIC,
Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



HUIT SITES-TESTS POUR LA DÉCENTRALISATION CULTURELLE

Les « Protocoles de décentralisation culturelle » en 2001

Expérimenter de nouvelles formes de partenariats entre l'État et les collectivités territoriales, telle est l'ambition des « Protocoles de décentralisation culturelle » lancés par Catherine Tasca et Michel Duffour le 12 décembre dernier.

À l'occasion de la réunion du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel qui s'est tenue le 12 décembre, Catherine Tasca, Ministre de la Culture et de la Communication, et Michel Duffour, Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, ont présenté la liste des huit sites proposés pour expérimenter, en 2001, de nouvelles formes de partenariats entre l'État et les collectivités territoriales, dans les domaines du patrimoine et des enseignements artistiques. Ce programme, engagé pour trois années, se concrétisera par la signature de « Protocoles de décentralisation culturelle » qui bénéficieront pour leur mise en œuvre, outre des moyens déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, d'une enveloppe spécifique de 15 millions de francs dès 2001.

Les premières propositions concernent 5 régions : Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine dans le domaine du patrimoine, et Nord-Pas-de-Calais, Pays de Loire dans le domaine des enseignements artistiques, ainsi que 3 départements : Isère, Lozère et Seine-Saint-Denis, également dans le domaine du patrimoine.

Par lettre de mission, les préfets concernés seront chargés d'engager, dans les toutes prochaines semaines, les négociations avec

l'ensemble des collectivités susceptibles d'être impliquées dans ces expérimentations afin de définir, à partir d'une réflexion commune approfondie, les objectifs, le rôle et les nouvelles conditions de l'intervention publique. La rédaction de chacun des protocoles devra permettre de clarifier le partage des compétences entre les collectivités, en identifiant mieux chacun des niveaux de responsabilité.

Ces expérimentations feront, par ailleurs, l'objet d'une évaluation quasiment en temps réel par le Groupe national de suivi, mis en place le 13 novembre dernier par Catherine Tasca et Michel Duffour. Présidé par René Rizzardo, Directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, et composé de seize personnalités qualifiées - responsables culturels des collectivités territoriales et de l'État, experts et chercheurs -, ce groupe de travail indépendant a, notamment, la responsabilité de réaliser la synthèse des enseignements susceptibles de faciliter l'élargissement de cette phase d'expérimentation en 2002 à d'autres sites et régions. « Cette approche méthodique et pragmatique inscrite dans l'existant pose donc les jalons d'un processus solide et durable pour une nouvelle organisation des rapports entre collectivités publiques dans le champ culturel. » a conclu Michel Duffour

LES PROTOCOLES DE DÉCENTRALISATION DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les fiches techniques pour les huit sites proposés

Région Lorraine

Départements :
Meuse, Moselle, Meurthe et Moselle,
Vosges
Domaines :
Patrimoine - Inventaire
Contact presse à la DRAC :
Isabelle Wagner
Tél : 03 87 56 41 39
Mél : isabelle.wagner@culture.gouv.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Alpes-maritimes,
Hautes-Alpes, Alpes-Haute-Provence,
Var, Vaucluse, Bouches-du-Rhône.
Domaines :
Patrimoine - Secteur des monuments
inscrits
Contact presse à la DRAC :
Christine Oculi
Tél : 04 42 16 19 24
Mél : christine.oculi@culture.gouv.fr

Aquitaine

Départements :
Dordogne, Landes, Gironde, Pyrénées-
Atlantiques, Lot-et-Garonne.
Domaines :
Patrimoine - Numérisation des fonds
patrimoniaux
Contact presse à la DRAC :
Bernard Dayt
Tél : 05 57 95 01 34
Mél : bernard.dayt@culture.gouv.fr

Nord-Pas-de-Calais

Départements :
Nord, Pas-de-Calais
Domaines :
Enseignements artistiques -
Musique, danse et arts plastiques
Contact presse à la DRAC :
Yves Ledun
Tél : 03 28 36 62 35
Mél : yves.ledun@culture.gouv.fr

Pays de Loire

Départements : Sarthe, Mayenne,
Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-
Loire
Domaines :
Enseignements artistiques - Musique,
danse
Contact presse à la DRAC :
Françoise Fillon
Tél : 02 40 14 23 00
Mél : francoise.fillon@culture.gouv.fr

Isère

Région :
Rhône-Alpes
Domaines :
Patrimoine - Inventaire
Contact presse à la DRAC :
Michel Kneubühler
Tél : 04 72 00 44 49
Mél : michel.kneubuhler@culture.gouv.fr

Seine-Saint-Denis

Région :
Ile-de-France
Domaines :
Patrimoine - Inventaire
Contact presse à la DRAC :
Michel Maunier
Tél : 01 56 06 50 21
Mél : michel.maunier@culture.gouv.fr

Lozère

Région :
Languedoc-Roussillon
Domaines :
Patrimoine
Contact presse à la DRAC :
Véronique Cottenceau
Tél : 04 67 02 35 21
Mél : veronique.cottenceau@culture.fr

UNE LOI SUR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

Si l'année 2001 verra la mise en œuvre des premiers « Protocoles de décentralisation culturelle », elle devrait être également marquée par la présentation, devant le Parlement, d'un projet de loi visant à créer des Établissements Publics de Coopération Culturelle. Lors de son intervention devant le Conseil des Collectivités Territoriales, le 12 décembre dernier, Michel Duffour a en effet précisé que ce texte était « susceptible d'être examiné par les assemblées dans le courant du premier semestre 2001 ». Il en a précisé les grandes lignes :
- l'initiative de la création d'un EPCC appartiendra aux collectivités territoriales et sa constitution sera approuvée par arrêté préfectoral auquel seront joints les statuts de l'établissement qui pourrait être de caractère administratif ou industriel ;
- l'État pourra être membre de cet établissement sans être pour autant la collectivité de rattachement ;
- outre la présence d'un conseil d'administration, la mise en place d'un Conseil Culturel, associant professionnels et usagers, est prévue.

GRUPE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES « PROTOCOLES DE DÉCENTRALISATION CULTURELLE »

Président RENÉ RIZZARDO
directeur de l'Observatoire des politiques culturelles
Rapporteur JEAN-MARIE PONTIER
professeur à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille
Ministère de la Culture et de la Communication
ANITA WEBER, déléguée au développement et à l'action territoriale, chargée de la coordination du dispositif
CHRISTIAN PATTYN, inspecteur général de l'administration
JEAN-MARC AUVRAY, chef de la mission de déconcentration, DAG
SYLVIANE TARSOT-GILLERY, directrice régionale des affaires culturelles
FRANÇOIS DE BANES-GARDONNE, directeur régional des affaires culturelles
JACQUES CHARLOT, directeur régional des affaires culturelles
Professionnels des collectivités territoriales nommés à titre personnel
PATRICK REIX, secrétaire général, ville d'Aix-en-Provence
JEAN-LOUIS BONNIN, directeur des affaires culturelles, ville de Nantes
MARIE-ANNICK BERNARD-GRIFFITH, directrice des affaires culturelles, région Limousin
FRANCIS GELIN, directeur de l'agence culture d'Alsace
CORINNE BONNET, directrice des affaires culturelles, conseil général de la Mayenne
CLAUDE VALENTINI, directrice des affaires culturelles, conseil général de Seine-Saint-Denis
DOMINIQUE SOULIER, directeur général adjoint, conseil général du Maine-et-Loire
Chercheurs MIREILLE PONGY
chargée de recherche au CNRS, IEP de Grenoble, CERAT



PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

Premier bilan

Dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel, la Présidence française de l'Union européenne aura permis de notables avancées. L'adoption du programme *Média+* est en elle-même un grand motif de satisfaction, puisqu'il permettra d'accroître les moyens et les objectifs du plan précédent. Le Conseil des ministres du 23 novembre a également adopté trois résolutions qui concernent des secteurs névralgiques pour le devenir des cultures européennes. La première concerne la qualité architecturale, la seconde la fixation du prix du livre, et la troisième les aides nationales au cinéma et à l'audiovisuel.

C'est le 16 mai dernier, lors du dernier Conseil des ministres de la culture de l'Union européenne de la Présidence portugaise que Catherine Tasca a annoncé les priorités de la Présidence française pour la période du 1^{er} juillet au 31 janvier 2000. Elle avait alors défini trois types d'objectifs : poursuivre le débat sur les moyens d'une politique culturelle ambitieuse, notamment dans le domaine de l'économie du livre, renforcer les systèmes de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique et renforcer efficacement le service public de radiodiffusion, avec notamment l'adoption du programme *Média+*, promouvoir les contenus européens dans le cadre de la société de l'information en mobilisant des moyens financiers dans le cadre du suivi du plan *eEurope*. Le dernier Conseil des Ministres européens de la

Culture et de l'Audiovisuel a permis d'atteindre tous ces objectifs.

« Média+ » adopté...

L'adoption du programme *Média+* rend possible sa mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2001. Ce programme est aujourd'hui le seul instrument communautaire de soutien financier au cinéma et à l'audiovisuel. Or, les divergences importantes relatives à *Média+* au sein des États membres faisaient craindre un report de son entrée en vigueur. Le rapprochement des points de vue - notamment sur la délicate question du budget - doit beaucoup aux efforts de la Présidence et à l'implication personnelle de Catherine Tasca. En définitive, sur un budget total de 400 millions d'euros, le volet le plus important - 350 millions d'euros - est réservé au développement, à la distribution et à la promotion tandis que les 50 autres millions financeront des actions de formation.

... et la question des aides nationales pour le cinéma et l'audiovisuel abordée

Si le programme *Média* est un instrument de soutien important pour l'audiovisuel européen, il intervient toujours en complément des aides nationales consenties dans ce secteur par les différents États membres. Or, récemment, les positions exprimées par des représentants de la Commission européenne semblaient remettre en cause ce système des aides nationales et avaient suscité de nombreuses inquiétudes parmi les États membres. Ces derniers ont donc

accueilli avec soulagement l'adoption d'une résolution sur les aides nationales au cinéma et à l'audiovisuel qui prévoit que *les aides nationales au cinéma et à l'audiovisuel constituent l'un des moyens principaux d'assurer la diversité culturelle et les États membres sont fondés à mener des politiques nationales de soutien bénéficiant à la création de produits cinématographiques et audiovisuels.*

Une résolution sur la qualité architecturale

Le texte adopté aborde pour la première fois la question de l'architecture dans toutes ses dimensions, culturelle, économique, sociale. La résolution prône la convergence des politiques culturelles avec celles de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans la recherche d'une amélioration des conditions de vie des citoyens. Elle favorise le lien indispensable entre le patrimoine historique et la création contemporaine. Dans le cadre du programme *Culture 2000*, le soutien aux activités architecturales s'exprimera très largement : actions de promotion, de diffusion et de sensibilisation aux cultures architecturales et urbaines ; coopération et mise en réseau des centres de diffusion de l'architecture ; formation et mobilité des étudiants.

Le prix du livre

La réflexion sur le livre engagée grâce à l'organisation en septembre dernier à Strasbourg d'un colloque sur « l'économie du livre dans l'espace européen » (*Lettre d'information* n°73 du

1^{er} novembre 2000) a connu un prolongement immédiat. Une résolution sur l'application des systèmes nationaux de fixation du prix du livre a en effet été adoptée lors du Conseil des ministres de la Culture du 23 novembre.

Le secteur du livre connaît aujourd'hui de profonds bouleversements. Le commerce électronique en particulier suscite l'inquiétude des éditeurs, des libraires et des États partisans d'un système instaurant un régime de prix unique. Rappelons qu'en France, c'est la loi du 10 août 1981 qui a instauré le système du prix unique du livre : chaque livre a un prix fixé par l'éditeur ou par l'importateur et ce prix s'impose à tous les détaillants. Tous les États membres ne disposent pas d'un tel système. Dans ce contexte, l'objectif de la résolution est double : permettre l'application effective des systèmes nationaux de prix fixes du livre dans les pays où de tels systèmes existent, tout en soulignant la nécessité de mieux prendre en compte la dimension transnationale du livre.

Le suivi du plan « eEurope »

Enfin, la Présidence française a souhaité que des efforts communs soient faits pour promouvoir les contenus culturels européens dans le cadre de la société de l'information. C'est ainsi qu'elle a présenté un rapport concernant le suivi du plan *eEurope* dans le domaine de la culture. Ce plan d'action vise à faciliter l'accès du plus grand nombre de citoyens européens aux réseaux mondiaux. La Pré-

sidence a présenté différentes pistes de réflexion dans le domaine culturel, à savoir :

- la stimulation du développement et de l'utilisation d'un contenu numérique européen sur les réseaux mondiaux, en particulier grâce à l'adoption rapide du programme communautaire pluriannuel *eContenu* (ce dernier vise à valoriser la diversité linguistique et culturelle européenne par la traduction des contenus en plusieurs langues),
- l'encouragement à l'accès au patrimoine culturel numérisé à des fins éducatives dans le cadre de l'initiative « *eLearnig* - penser l'éducation de demain »,
- la création d'un mécanisme de coordination des programmes nationaux de numérisation.

Le financement du secteur audiovisuel public

La Présidence française a rouvert le débat sur le financement de l'audiovisuel public dans le cadre du colloque de Lille. Les États membres ont clairement réaffirmé l'importance des chaînes publiques dans le secteur audiovisuel. Ils ont souligné la nécessité de clarifier le cadre juridique communautaire, en particulier les dispositions du protocole au Traité d'Amsterdam qui laisse aux États membres la liberté de financer leur secteur audiovisuel public comme ils l'entendent. Lors du Conseil du 23 novembre, la Commission s'est engagée à présenter dès 2001 un projet de lignes directrices afin de répondre à ces attentes.

À partir du 1^{er} janvier 2001, la Suède prend le relais de la France pour la Présidence de l'Union européenne.

Le point de vue de Eion O'Cofaigh sur l'architecture

Eion O'Cofaigh est président du Conseil des architectes d'Europe

Pourquoi était-ce important que la résolution sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural, aborde la question de l'architecture dans toutes ses dimensions? Culturelle, économique, sociale ?

Tout d'abord, le fait de disposer d'un texte adopté en Conseil des ministres de la Culture de l'Union européenne est quelque chose de très important. Le point essentiel de ce texte est de reconnaître le caractère indivisible de l'architecture. L'architecture, c'est tout un ensemble de choses à la fois, parmi lesquelles il est difficile d'opérer une distinction. Elle est le lieu du cadre de vie quotidien et en même temps celui de l'histoire. Or, ces lieux là ne se divisent pas, la résolution l'affirme clairement.

De quel manière le Conseil des architectes d'Europe est-il associé au Forum européen des politiques architecturales ? Le Forum étant un lieu de débat pour les responsables administratifs et les professionnels du secteur de l'architecture, le Conseil des architectes d'Europe qui fait partie du forum, est à la fois un observateur et en même temps une force de proposition. À présent que la résolution est votée, le Forum européen des politiques architecturales doit se concentrer sur les grandes orientations qui ont été définies dans ce texte et leur donner un contenu spécifique. Le Conseil des architectes d'Europe participera à ce travail.

Le Conseil des architectes d'Europe a pris des contacts en vue de la création d'un intergroupe parlementaire au Parlement européen sur l'architecture en Europe. De quelle manière cette action peut-elle compléter, voire renforcer, la résolution ?

Il est important que le Parlement européen soit associé à notre action. Le Parlement européen peut en effet adopter des Directives. La création d'un intergroupe parlementaire pourrait donc être à l'origine de l'élaboration d'un tel texte pour l'architecture, texte qui s'il était adopté par la suite serait naturellement complémentaire de la résolution.

Le point de vue de Claude-Éric Poiroux sur le cinéma

Claude-Éric Poiroux est directeur général d'« Europa Cinémas », réseau de salles soutenu par le programme « Média » de l'Union européenne.

Avant l'entrée en vigueur du nouveau programme « Média+ » le 1^{er} janvier 2001, quel bilan tirez-vous des dix premières années d'existence du programme « Média » ?

Pendant les dix premières années, *Média+* a permis de créer un lieu de concertation pour les distributeurs. Trois ans plus tard, *Europa Cinémas* est intégré au programme et met en place un réseau d'exploitants à l'échelle européenne. Il s'agit en majorité d'exploitants dont la faiblesse est d'être isolés. Le réseau leur a permis d'entreprendre des actions collectives et peu à peu de constituer une force économique non négligeable : 20 millions d'entrées européennes en 1999. Grâce à *MédiaII*, la Commission a su trouver les outils pour améliorer la circulation des films : aide à la distribution sélective et automatique, et aide à la programmation en salles.

La complicité des salles était-elle acquise au départ ?

Elle n'est jamais acquise d'emblée : les salles peuvent très bien vivre de la seule programmation de films américains. Le réseau s'est bâti sur un premier cercle d'exploitants déjà motivés. Son élargissement a permis d'intégrer de nouvelles salles qui ont joué le jeu d'une programmation majoritaire européenne en contrepartie d'un soutien financier de la Commission. Le réseau a décuplé son nombre de salles depuis 1993 et regroupe en 2000 près de 800 écrans.

Qu'attendez-vous du programme « Média+ » ?

La nouvelle répartition financière à l'intérieur du programme *Média+* est favorable à la distribution et devrait avoir pour effet d'accroître la mise sur le marché des films européens. Dans un secteur en plein développement, les salles de cinéma constituent des lieux stratégiques pour amplifier les résultats et gagner du public. Sans oublier le rôle qu'elles jouent dans les villes où elles affirment la diversité culturelle du cinéma européen et offrent la seule alternative au cinéma d'Hollywood.

Le point de vue de Philippe Goffe sur le livre

Philippe Goffe est libraire, membre de l'association des libraires francophones de Belgique pour laquelle il est en charge du dossier du prix du livre.

Qu'apporte la résolution du Conseil sur « l'application des systèmes nationaux de fixation du prix du livre » ?

La résolution contient à mon sens deux points principaux : en dehors du fait qu'elle affirme la possibilité d'appliquer le prix fixe du livre au niveau national, elle reconnaît la dimension transnationale des marchés du livre - et par là même les zones linguistiques homogènes - et prend en compte les contournements de législation engendrés par les ventes en ligne.

Cette résolution peut-elle avoir un impact sur la législation belge actuellement en cours d'élaboration sur le prix fixe du livre ?

Cette résolution n'ayant pas force de loi, elle a avant tout un impact psychologique. Elle donne un argument supplémentaire aux professionnels du secteur du livre - dont nous sommes - qui sont favorables à l'instauration de cette législation sur le prix fixe du livre. En Belgique, le marché du livre est essentiellement un marché d'importation - 70% des titres - avec des livres venant essentiellement des Pays-Bas et de France. En l'absence pour le moment d'une législation sur le prix du livre, des titres de ces pays sont importés en Belgique puis revendus dans ces mêmes pays via le commerce électronique à un prix inférieur.

Que reste-t-il à faire aujourd'hui ?

Il faudrait maintenant que les principes affirmés par la résolution soient repris dans une Directive européenne. Ce texte n'imposerait pas le prix fixe du livre mais l'autoriserait, et reconnaîtrait le principe des zones linguistiques homogènes. Il me semble que l'on pourrait compter sur la neutralité des États membres qui ne disposent pas d'un tel système si un texte comme celui-ci était élaboré.

Les propos rapportés ici n'engagent que les personnes interrogées.

Éducation artistique

ART ET ÉCOLE : LES AFFINITÉS ÉLECTIVES



Catherine Tasca, Jacques Lang et Michel Duffour, lors de la présentation à la presse de leur plan pour l'éducation artistique et culturelle à l'école.

« L'éducation artistique et culturelle concourt à élargir la base sociale des publics, mais elle est aussi un moyen privilégié de résister à la standardisation culturelle. » C'est ainsi que Catherine Tasca a exprimé, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 14 décembre dernier aux côtés de Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale et de Jean-Luc Mélançon, ministre délégué à l'Enseignement professionnel, et de Michel Duffour, secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, son souhait de s'engager dans une action ambitieuse visant à généraliser l'éducation artistique à l'ensemble des établissements scolaires et à terme à tous les élèves. Pour la première fois en France, en effet, la complémentarité du travail éducatif et du travail culturel fait l'objet d'un plan d'ensemble.

Quelques axes d'actions concrètes

Renforcement des services éducatifs et d'action culturelle : des moyens et du personnel qualifié

Les services d'archives, les bibliothèques et les musées sont animés par des personnels de la filière culturelle territoriale, et parfois confiés à des enseignants qui y effectuent tout ou partie de leur service. Le ministère de la Culture renforcera ces services dans son réseau d'institutions artistiques et patrimoniales. Il apportera par ailleurs son concours à la création de postes dans les institutions culturelles qui sont sous tutelle des collectivités territoriales et s'attachera à aider à la consolidation des postes d'emplois jeunes qui ont récemment été créés dans ces institutions. La qualification du personnel des services éducatifs sera renforcée par le développement d'actions de formation à la médiation culturelle.

Création et développement de pôles ressources

Les pôles de ressources ont pour mission de définir des contenus de formation et d'intervention, de proposer des démarches pédagogiques appropriées, de former des experts nationaux, de construire des plans régionaux de formation, d'assurer le suivi et le dévelop-

L'EFFORT GLOBAL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE EN 2001 : 220,5 MF

La France bénéficie sur l'ensemble de son territoire d'un réseau dense de plus de 6 000 établissements culturels sur lesquels le développement de l'éducation artistique prend appui : à l'engagement initial de 204 MF du ministère de la Culture, il sera ajouté, en 2001, un crédit de 4 MF pour le développement des ateliers d'expression artistique (AEA) et de 5,5 MF pour les services éducatifs des institutions artistiques et culturelles, ainsi que de 7 MF dans le cadre des protocoles de décentralisation consacrés aux enseignements artistiques.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Actions au sein des établissements scolaires	76 MF
Actions en partenariat avec les collectivités locales	19 MF
Actions dans les structures culturelles et jumelages	97,5 MF
Formation des artistes intervenants, médiateurs et enseignants	16,5 MF
Soutien à des manifestations artistiques accueillant des scolaires	4,5 MF
Outils pédagogiques et sites web	7 MF
Total	220,5 MF

pement des dispositifs de mise en œuvre des enseignements en milieu scolaire et universitaire. Ces pôles ressources seront développés ou créés au sein de lieux existants, notamment dans les champs suivants : musique, théâtre et danse, cinéma, architecture.

Les ressources documentaires existantes

Chaque personne qui souhaite prendre sa place dans les actions d'éducation artistique et culturelle doit pouvoir disposer d'une information fiable et facile d'accès. Le site du ministère de la Culture, www.culture.gouv.fr, proposera, dans le courant de l'année, une porte d'accès vers des ressources accessibles à tous et ordonnées selon les régions, les champs artistiques et les types d'utilisateurs.

Inscrire les partenariats dans la politique du territoire

Dans chaque région, département ou commune, il convient de rapprocher les établissements scolaires de l'offre culturelle locale en intégrant l'éducation artistique et culturelle dans les contrats de territoire : ville, agglomération et pays, mais aussi département. C'est avec l'appui des collectivités territoriales que l'action peut être engagée au plus près des jeunes et de leurs familles, à partir des ressources locales.

L'ensemble du dossier est consultable sur le site du ministère : www.culture.gouv.fr

Dossier : Schémas de services collectifs

bimensuel - 31 décembre 2000 - n° 76

Les schémas de services collectifs : une nouvelle forme de planification

Rompant avec les logiques antérieures de la planification, les schémas de services collectifs traduisent une conception nouvelle de l'action publique tant dans leur contenu que dans leur élaboration. L'objectif est double : répartir plus équitablement les financements publics en fonction des territoires et des populations, et tirer mieux parti de nos ressources. Détermination de zones d'interventions prioritaires et constitution de pôles nationaux à vocation internationale constituent deux des axes forts de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. La philosophie de l'action est une logique de service public qui doit permettre, à partir des besoins des populations, de mobiliser les ressources et les énergies au plan local autour de projets de territoire.

Les schémas de services collectifs ont été rendus publics à l'issue d'une conférence de presse de Lionel Jospin le 26 octobre dernier. Ils fixent le cadre d'intervention des pouvoirs publics pour les vingt ans à venir dans tous les secteurs de la vie économique et sociale (transports, santé, sport, énergie, enseignement supérieur et recherche, énergie, espaces naturels et ruraux, information et communication et culture). Ils sont aujourd'hui soumis pour consultation dans les régions et devant différentes instances nationales avant leur passage en commissions parlementaires, processus au terme duquel ils deviendront décrets à l'issue de leur passage en Conseil d'État dans le courant de l'été 2001.

LE SCHÉMA DES SERVICES COLLECTIFS CULTURELS

Vers de nouveaux lieux, de nouveaux territoires, de nouvelles pratiques

Le schéma des services collectifs culturels est une synthèse des contributions des directions régionales des affaires culturelles et des directions du ministère. Il est complété par des documents d'objectifs régionaux rédigés par les DRAC qui sont une première traduction concrète de la mise en application des mesures.

Il s'appuie sur deux types de constats :

- >> la persistance des inégalités d'accès à l'art et à la culture
- >> la vitalité de la vie culturelle française (explosion des pratiques amateurs, pratiques « hors les murs », foisonnement de l'activité festivalière, prédominance de la télévision et révolution de l'internet...)

Se former, pratiquer, s'informer, voir

Réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture et accompagner l'appétit culturel des français passe par la généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans tous les établissements scolaires, la conception d'un service culturel de proximité défini en terme de distance à un certain nombre d'équipements jugés indispensables (cinéma, salle de spectacles, école de musique...) et le développement d'une offre de services (information, expertises de projets, lieux de répétition...).

Maintenir la diversité culturelle

Le maintien de la diversité culturelle passe par une conception délibérément ouverte, moderne et plurielle de la culture, somme d'un ensemble de valeurs, patrimoines, comportements, et modes de vie. Il n'y a pas lieu de dissocier le patrimoine historique de l'urbanisme contemporain, mais bien au contraire d'intégrer l'architecture et les patrimoines dans une même démarche. La constitution d'un atlas régional architectural et patrimonial informatisé en sera une des illustrations.

Plus largement, ce sont les conditions mêmes de la création qui seront favorisées par la mise à disposition de lieux de travail (studios, ateliers...), des allocations de recherche, l'élargissement des domaines d'intervention de la commande publique et des dispositifs d'insertion professionnelle pour les jeunes artistes.

La vitalité artistique se nourrit aussi de rencontres qui seront facilitées entre créateurs et artisans, professionnels et amateurs, artistes confirmés et jeunes artistes dans et hors de nos frontières.

Par ailleurs, des commissions régionales et départementales de diffusion veilleront à coordonner les actions dans les différents sec-

teurs (spectacle vivant, création architecturale contemporaine, collections patrimoniales des musées, des bibliothèques, des archives, et des fonds régionaux d'art contemporain).

Un État garant et solidaire

Des partenariats stratégiques entre l'État et les différents niveaux de collectivités devront croiser les objectifs des acteurs culturels et les impératifs d'une action territoriale. La création de dispositifs d'observation régionaux facilitera l'élaboration de ces politiques. Des zones d'intervention prioritaire seront identifiées, permettant la mise en place d'une politique de discrimination positive dans l'attribution des crédits déconcentrés et des subventions, et la constitution de pôles sera encouragée, faisant valoir pour chaque région des spécificités d'intérêt national, européen ou international.

Enfin, des conseils territoriaux de la culture seront créés, afin de favoriser le développement et l'élargissement des pratiques. Ils associeront élus, populations, artistes et professionnels de la culture.

LE SCHÉMA DES SERVICES COLLECTIFS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Si la « révolution numérique » entraîne une mondialisation des flux d'information avec pour incidence une mutation profonde des rapports individuels et collectifs à l'art et à la culture, il convient de prévenir tout risque d'exclusion sociale. Fixés à court et moyen terme (2003 et 2010), ils doivent être pris en compte au sein de la politique culturelle par un croisement du schéma de la culture et du schéma de l'information et de la communication.

Centrées sur les besoins et les attentes des usagers, les principales mesures concernent :

- la connexion des lieux culturels, en priorité les bibliothèques et les écoles d'art ;
- la numérisation du patrimoine étendue à l'ensemble des activités de collectes de données publiques réalisées par les services culturels ;
- le développement des formations aux outils multimédias au sein des filières d'enseignement artistique et notamment du réseau des écoles d'art ;
- le développement d'industries culturelles numériques locales ;
- la mise en place d'un dispositif spécifique à destination des pépinières entreprises visant à fournir des informations sur les activités de production et de diffusion de contenus numériques ;
- la création d'un Réseau national pour la recherche en audiovisuel et multimédia décidé le 10 juillet 2000 lors du Comité interministériel pour la société de l'information (CISI) ;
- le développement de compétences multimédia au sein des DRAC.

Anita Weber : « LES SCHÉMAS DE SERVICES COLLECTIFS ? UN DOCUMENT DE PLANIFICATION ET UN OUTIL DE CONCERTATION »



Anita Weber photo © É Daumas 2000

Quelles ont été pour vous les principales étapes du processus d'élaboration du schéma des services collectifs culturels et comment l'ensemble des directions du ministère, centrales et régionales, ont-elles participé et appréhendé cet exercice nouveau ?

Avec beaucoup d'intérêt, je dois dire. Tout a commencé en 1998 par les contributions des DRAC, qui se sont révélées d'une richesse et d'une qualité exceptionnelles. Un Comité stratégique a été institué réunissant l'ensemble des directeurs, quatre directeurs régionaux ainsi que des représentants des autres ministères. Ces textes ont donc bénéficié d'un large débat au sein du ministère, qui reste ouvert pendant les phases de consultation régionale et nationale, avant leur approbation finale par

décret au Conseil d'État l'été prochain.

Ma délégation a travaillé en étroite collaboration avec la Datar, et ces textes ont été soumis à des processus de validation devant les services du premier ministre. Devant la très forte implication des DRAC dans ce processus, il a été décidé que

seraient annexés au schéma, de courts documents d'objectifs régionaux, premiers éléments d'analyse et propositions des DRAC.

Quelles difficultés avez-vous rencontré dans l'élaboration de ce schéma ?

La première difficulté tient à la spécificité du champ culturel, qui, par nature, résiste à une approche prospective : nous sommes là dans un domaine sans cesse en mouvement, où les avant-gardes sont révélatrices des mutations profondes de notre société. La deuxième particularité de l'action culturelle en France est la très forte implication des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes qui sont aujourd'hui les premiers financeurs de la culture. On a assisté à un développement un peu

anarchique de la contractualisation ces vingt dernières années. Ceci nous conduit aujourd'hui à repenser les modes d'intervention stratégique des pouvoirs publics et la nature même des relations des différents partenaires, de façon à pouvoir agir efficacement pour un développement culturel mieux réparti sur le territoire.

Comment envisagez vous le rôle du schéma dans le futur ?

Il est conçu à la fois comme un document de planification stratégique et un outil de concertation régulière entre l'État et les collectivités, avec une réactualisation tous les 3 ans. C'est dans cet esprit qu'ont été réalisés des documents d'objectifs régionaux qui concrétisent pour chaque région des objectifs et des mesures nationales. C'est une démarche qui s'inscrit pleinement dans la logique de décentralisation, à laquelle nous réfléchissons par ailleurs dans le cadre de protocoles expérimentaux. Ces documents constituent des outils de référence et sont susceptibles d'enclencher de nouvelles dynamiques favorisant l'inscription de la culture au cœur des territoires participant prioritairement à la cohésion sociale, mais aussi au développement économique et social.

Anita Weber est déléguée au développement et à l'action territoriale

LE CADRE JURIDIQUE

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire repose sur trois types de constats valables pour l'ensemble des secteurs concernés.

Premier constat : un déséquilibre entre les villes et les campagnes, désertification d'un côté, surconcentration de l'autre, mais des besoins identiques pour tous auxquels les pouvoirs publics et leurs partenaires doivent répondre par la signature de contrats autour d'un projet sur un territoire, notamment dans le cadre des pays et des agglomérations, favorisés par le développement de l'intercommunalité.

Deuxième constat : l'accroissement des richesses, engendré par la mondialisation, n'est pas source d'égalité. Il est donc indispensable de procéder à des rééquilibrages et à une redistribution des richesses au nom des principes d'égalité et de solidarité. La définition de zones d'intervention prioritaire doit permettre la mise en place de politiques de discrimination positive et une plus juste répartition des financements.

Troisième constat : le déséquilibre persistant entre Paris et la province alors même que se profile une deuxième étape de décentralisation et que la construction européenne impose à la France de conforter une position déjà forte, où il s'agit davantage de valoriser nos ressources que d'équiper notre pays déjà fort bien doté. C'est en ce sens qu'est proposé la constitution de pôles régionaux à vocation internationale, sur lesquels s'appuyer pour développer certains secteurs d'activités mais aussi susciter des dynamiques régionales et transfrontalières.

C'est dans ce cadre général qu'ont été conçus les schémas, sur la base de documents de cadrage envoyés dans les régions en 98 et destinés à recueillir des contributions qui portaient de la réalité des territoires et des acteurs locaux, et qui, pour notre part, ont été rédigées par les directions régionales des affaires culturelles.

Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (J.O. du 29 juin 99)



Elisabeth Gautier-Desvaux,
photo © S. Lecourt/Mairie de
Condé-sur-Noireau

QUESTIONS À ÉLISABETH GAUTIER-DESVAUX, DRAC BASSE-NORMANDIE

Dans votre contribution initiale, dès 1998, vous avez développé la notion de service culturel de proximité. Comment envisagez-vous sa mise en œuvre ?

Il ne s'agit pas de créer des structures ex nihilo mais plutôt d'identifier des lieux familiers, déjà investis d'une fonction culturelle par essence (lieu patrimonial) ou par destination (bibliothèque, école de musique, musée...). À partir de cette vocation première, le but de l'opération est de conjuguer pluridisciplinarité et pratiques culturelles, en repérant, développant et diversifiant les compétences sans les banaliser. Les jeunes constituent l'un des publics privilégiés mais non exclusifs de ces lieux relais, inscrits dans une trame permettant aux plus motivés de bénéficier des ressources d'équipements spécialisés.

Quelles peuvent être les modalités de développement des services éducatifs ?

Il m'est apparu intéressant de proposer un triple objectif de développement dans le schéma de la Basse-Normandie :

- créer des services éducatifs et culturels dans l'ensemble des structures relevant de labels ou de réseaux nationaux (CDN, scènes nationales et conventionnées ; musées de France ; services d'archives départementaux et municipaux...), sachant que plusieurs structures de taille restreinte pourront partager enseignants et médiateurs sur

un même site ;

- soutenir la formation et le recrutement de médiateurs formés dans les structures précitées, dans une perspective de constitution de tandems complémentaires entre intervenants éducatifs et culturels ;

- généraliser les volets culturels des contrats éducatifs locaux, fondés sur des jumelages avec les institutions culturelles, via leurs services éducatifs et culturels.



Michel Clément

QUESTIONS À MICHEL CLÉMENT, DRAC PAYS-DE-LA-LOIRE

Le document d'objectif régional est-il un outil de pilotage pertinent des politiques régionales ?

La constitution d'une commission co-présidée par l'État et le Conseil régional a été l'occasion d'une véritable réflexion de fond sur les services publics culturels dans la région des Pays de la Loire, et sur les éléments d'une nouvelle dynamique de développement. Trois aspects de ce processus méritent d'être soulignés :

- la notion de service public culturel ;

- l'élaboration d'une stratégie de développement culturel du territoire ;

- un diagnostic et des propositions partagés avec les collectivités territoriales.

La démarche autant que les contenus témoignent donc d'une étape nouvelle dans le développement des politiques culturelles publiques en région.

Vous envisagez le rapprochement des opéras de Nantes et d'Angers dans le cadre de la constitution d'un pôle à rayonnement inter-

national. Ce projet est-il déjà engagé ?

En février 1999, je réunissais autour d'une même table des représentants des villes de Nantes et d'Angers, du Conseil régional des Pays de la Loire et de l'Orchestre National des Pays de la Loire. Pour la première fois le Conseil régional et l'Orchestre National étaient associés à une vaste réflexion commune sur la politique lyrique. Les objectifs recherchés étaient clairs : gain en qualité artistique, meilleure diffusion régionale, rationalisation des moyens mis en œuvre. Une étude a permis d'aboutir à l'été 2000 à un consensus autour d'un projet novateur, fondé sur le rapprochement des opéras d'Angers et de Nantes et sur une relation renouvelée avec l'Orchestre, dont le directeur musical deviendrait aussi celui des opéras. Les villes de Nantes et d'Angers se retrouveraient dans une structure commune, tout en préservant l'identité de leurs établissements lyriques respectifs. La région accompagnerait le dispositif en enrichissant sa politique de décentralisation de spectacles d'un volet lyrique. Des décisions seront prises au début de l'année 2001. Si le processus va à son terme, il devrait permettre l'émergence d'un pôle lyrique de niveau international dans l'Ouest de la France, et pour autant parfaitement inscrit dans le territoire régional.

INTERVIEW DE JEAN-LOUIS GUIGOU, DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE

L'élaboration des schémas de services collectifs s'est déroulée sur deux ans. Quel bilan faites-vous de la façon dont ce travail de prospective a été mené ?

Un intense travail de production a été réalisé par les comités stratégiques, qui a permis de dégager des lignes de rupture, puis par les commissions thé-

matiques qui se sont attachées à décliner les orientations nationales tout en préparant les contrats de plan État-région. In fine, un gros effort de coordination interministérielle, animé par la Datar, aura permis d'arrêter les projets de schémas, qui dessinent en quelque sorte la France de 2020. L'échelon régional et les coopérations interrégionales y constituent les cadres privilégiés d'intervention publique.

Vous venez de remettre les neufs schémas aux préfets. Qu'attendez-vous de cette consultation régionale ?

Il est mentionné dans la circulaire d'instruction du Premier ministre que les régions « nuanceront, remodeleront et pourquoiqui pas reconstruiront, certaines approches ».

L'élaboration concertée, entre élus, fonctionnaires, société civile, constitue un pari qu'il nous appartient collectivement de réussir.

SERVICE CULTUREL DE PROXIMITÉ

Quel que soit son lieu de résidence ou de travail, chaque citoyen devra bénéficier, à proximité, des services suivants :

- >> une bibliothèque-médiathèque
 - >> un lieu de ressources et d'information pour répondre à ses demandes d'action et de pratique culturelle.
- L'accès aux ressources numériques en réseau devra être systématiquement recherché, notamment dans les zones peu peuplées.
- >> un lieu de diffusion du spectacle vivant
 - >> un lieu de pratique artistique en direction des amateurs
 - >> une salle de cinéma
 - >> l'accès à un établissement d'enseignement spécialisé ou à une antenne délocalisée.

Le degré de proximité est défini par la distance aux équipements évaluée en temps de trajet et dépend de l'usage que l'on fait de ces différents lieux.

Renseignements :

DDAT Sophie Lannic
Tél : 01 40 15 78 84
Mél : sophie.lannic@culture.gouv.fr
Téléchargement des schémas :
www.datar.gouv.fr

Étude LES AFFICHES ET LES BANDES-ANNONCES DES FILMS

Le CNC a réalisé pour la première fois une étude approfondie sur le contenu des matériels publicitaires des films. Cette étude met en lumière les différentes règles de communication utilisées dans les affiches et les bandes-annonces. Cette analyse est complétée par une évaluation des modalités de perception et des attentes du public vis-à-vis des supports publicitaires accompagnant la promotion d'un film.

Les bandes-annonces

Non seulement les spectateurs déclarent apprécier la diffusion de bandes-annonces mais celles-ci semblent fortement influencer leur désir de voir un film... Ce qui est loin d'être le cas pour les affiches qui semblent être un support de promotion beaucoup moins efficace. Cependant, au-delà de 3 ou 4 visions de la même bande-annonce, les spectateurs éprouvent un sentiment de rejet.

L'étude souligne également les nombreuses différences entre les bandes-annonces des films français et celles des films américains.

La composition des bandes-annonces françaises relève d'une logique du « montrer » par la présentation d'extraits et de citations du film dont elles font la promotion. Le spectateur est immédiatement au cœur du film, sans introduction et sans intervention d'une suggestion extérieure. Les bandes-annonces de films américains, quant à elles, proposent davantage une histoire, encadrée par les logos

des producteurs et la mention finale de la date de sortie. Elles relèvent davantage d'une démonstration commerciale avec une présentation laudative de l'histoire et des acteurs par une voix off chaude et enthousiaste.

Les bandes-annonces américaines s'inscrivent ainsi dans une logique du « dire » et cherchent parallèlement à impliquer le spectateur par un effort particulier sur le son, l'animation des titres et sur les effets de profondeur de champ. En outre, une musique se superpose à l'ensemble pour donner un rythme précis.

Ainsi, les bandes-annonces américaines sont plus proches des structures publicitaires anciennes de la « réclame », avec une voix off qui fait l'apologie d'un produit. A l'inverse, les bandes-annonces françaises s'apparentent davantage à la publicité contemporaine, qui cherche à créer une atmosphère autour du « produit » plutôt qu'à vanter ses mérites.

Les affiches

L'étude relève également, grâce à une analyse sémiologique des affiches, des distinctions selon le genre des films et leur nationalité. Le chromatisme général de l'affiche, la typographie utilisée, la mise en situation des personnages... permettent en général au spectateur d'identifier le genre auquel appartient



le film. Les distinctions entre affiches françaises et américaines apparaissent essentiellement au niveau de la mention du nom des acteurs du film, de son réalisateur et de l'équipe technique. Enfin, les affiches des films français sont plus fréquemment en rupture avec les codes évoqués plus haut.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'appuie sur un échantillon de plus de 350 affiches et 180 bandes-annonces de films sortis en salles entre juin 1998 et septembre 2000. Une analyse sémiologique approfondie de cet échantillon a été conduite.

La perception et les attentes du public ont été appréhendées par des interviews de groupes et des entretiens individuels réalisés en province et à Paris auprès de spectateurs de cinéma âgés de 20 à 45 ans.

Les deux volets de cette étude ont été réalisés par l'institut QualiQuanti, en partenariat avec Carat Cinéma et Médiavision.

Les résultats complets de cette étude sont disponibles auprès du service des études, des statistiques et de la prospective du CNC et sur le site Internet www.cnc.fr.

EXPOSITION, FILMS, DÉBATS « Adolescences urbaines » au CAUE 92

>> Jusqu'au 26 février 2000

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement des Hauts-de-Seine explore le thème de l'adolescent dans la ville avec une exposition de photographies, organisée avec le concours du FNAC, et des projections de films. Des débats ont lieu deux jeudis par mois : celui du 11 janvier 2000, auquel participera Pierre Mayol (DEP) abordera la notion de *Territoires libres*. Programme complet sur demande Petit château 9 rue du docteur Berger 92330 Sceaux Tél : 01 41 87 04 40

LES PÉPINIÈRES EUROPÉENNES POUR JEUNES ARTISTES Forum européen de la jeune création

>> du 16 au 20 janvier 2001
aux Substances (Lyon)

Après dix ans d'action pour la promotion des jeunes créateurs, les Pépinières européennes pour jeunes artistes annoncent un nouveau rendez-vous. Une ancienne friche militaire sera le cadre de cinq jours de rencontres dédiées aux nouvelles pratiques artistiques, aux nouveaux lieux investis par les jeunes créateurs et aux publics qu'ils initient. Renseignements : 01 39 17 11 00

PARCS NATURELS RÉGIONAUX Un séminaire « Ville-campagne »

>> Les 18 et 19 janvier 2001

La Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France et la délégation au Développement et à l'Action territoriale du ministère de la Culture organisent un séminaire « Villes-campagnes : peut-on expérimenter de nouveaux modèles de développement culturel ? », au Centre culturel des Carmiers, dans le Parc naturel du Pilat. Ce séminaire permettra de poursuivre une réflexion sur l'action culturelle comme outil de développement durable, et sur le sens de l'action des différents intervenants d'un projet de territoire. Dans la perspective de l'émergence des nouveaux pays et du développement de l'intercommunalité, son objectif est de rechercher de nouvelles idées et de nouveaux partenariats. Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France Nathalie Vicq Thepot 01 44 90 86 20 DDAT Mme Sans-Chagrin 01 40 15 78 58

« EUROCLIO »

UN SITE INTERNET POUR RÉVEILLER LA MÉMOIRE DE L'EUROPE

La commission européenne apporte son soutien, dans le cadre du programme « Culture 2000 », au projet « Euroclio », un projet qui permet aux musées d'histoire de participer, à leur façon, à la construction de l'Europe... En réveillant sa mémoire.

Présenté par le Conseil européen des musées d'histoire, le projet *Euroclio* a été soutenu à deux reprises par l'Union européenne : en 1999, au titre des actions préparatoires au programme *Culture 2000*, puis cette année où il a fait partie des douze projets retenus et va bénéficier d'une aide importante, de 6 millions de francs sur trois ans (913 800 euros). L'atout principal du projet a consisté dans la parfaite adéquation entre les priorités de l'appel à propositions pour 2000 (la connaissance de l'histoire de l'Europe) et la représentativité du réseau constitué par le Conseil européen des musées d'histoire présent dans les 15 pays de l'Union européenne.

Le projet actuellement développé comprend plusieurs facettes.

Développer la rubrique « Inventaire » sur le site « Euroclio »

Il se propose tout d'abord de développer la rubrique *Inventaire* déjà existante sur le site. Une enquête a été lancée dans ce but, invitant les musées à rechercher dans leurs fonds les pièces ayant un rapport avec l'histoire européenne. Les résultats de cette enquête permettront de constituer progressivement une véritable banque de données sur l'ensemble des collections à caractère européen existant sur le continent (*Histeuropa*).

Mise en place d'actions en direction des jeunes

Le projet prévoit également de mettre en œuvre, à partir de juin 2000, une série d'actions concernant les jeunes intitulées *Enfants d'Europe*. Parmi elles un programme de dialogues et de débats intitulé *Le Parlement européen des enfants* ; l'échange, sur le site, d'éléments pédagogiques et ludiques ; l'édition de jouets montrant de façon ludique l'identité européenne.

Développer la rubrique d'histoire comparatiste « Comparare-Pour une histoire de l'Europe »

Il prévoit aussi de développer la rubrique d'histoire comparatiste, déjà existante sur le site : *Comparare-Pour une histoire de l'Europe*. Rassemblant et confrontant des travaux de recherche extrêmement divers, cette rubrique s'est fixée pour objectif de faire vivre et de populariser la notion encore trop restreinte d'*histoire de l'Europe*. Le premier numéro d'une revue portant le même titre paraîtra en septembre 2001 : une large diffusion en est souhaitée dans tous les pays d'Europe.

Des enquêtes biographiques pour donner la parole aux acteurs culturels de ce siècle

La réalisation, en 2002, d'une série d'enquêtes biographiques permettra à un certain nombre d'acteurs de ce siècle (célèbres ou anonymes) de témoigner de leur parcours (quelques parcours biographiques inscrits dans un passé plus ancien seront reconstitués). Ces témoignages - qui constitueront un ensemble intitulé *Votre histoire est notre histoire* - pourront être consultés sur le site. Ils pourront également donner lieu à la réalisation de programmes télévisés.

L'exposition « Chacun est un étranger quelque part »

Le projet, enfin, prévoit d'organiser, en 2003, une grande exposition intitulée *Chacun est un étranger quelque part*, à laquelle participeront tous les pays de l'Union européenne. Elle rassemblera des pièces majeures de l'histoire européenne et sera présentée successivement dans tous les pays.



LE CONSEIL EUROPÉEN DES MUSÉES D'HISTOIRE

Le Conseil européen des musées d'histoire a été mis en place en 1999 par l'Association internationale des musées d'histoire, après des rencontres fondatrices qui ont eu lieu en 1994, à Paris (Quelles perspectives pour les musées d'histoire en Europe ?), et en 1996, à Bonn (Quel avenir pour les musées d'histoire ?). Comportant un ou deux représentants par pays (en France, Laurent Gervereau, conservateur du musée d'Histoire contemporaine - BDIC, à Paris, et Thomas Compère-Morel, directeur de

l'Historial de la Grande Guerre, à Péronne), le Conseil associe à ses actions plusieurs milliers de musées répartis dans tous les pays et s'efforce, avec eux, d'ancrer dans la conscience de tous les publics les différentes phases de l'histoire de l'Europe. En marge de ce programme, le Conseil européen des musées d'histoire assure également le secrétariat du réseau des musées consacrés à l'Europe (à Bruxelles, Turin, Marseille, Bonn, Berlin...) et apporte, dans ce cadre, son assistance aux nouveaux musées qui souhaitent se créer sur ce thème.

Entretien avec Laurent Gervereau, président de l'association internationale des musées d'histoire

Pouvez-vous tout d'abord nous dire un mot sur le site Internet qui a été créé cette année ?

Nous avons, dans le cadre de l'année préparatoire à *Culture 2000*, déposé un projet qui consistait à créer sur Internet un site baptisé *Euroclio*. Ce site (www.euroclio.com), comprend plusieurs rubriques, parmi lesquelles une exposition, intitulée *Europe, une longue histoire commune*. Cette exposition est à la fois virtuelle et réelle, puisqu'elle est disponible, sous forme de bannières, à tous les organismes qui en font la demande. Elle a été présentée en septembre, au moment de l'ouverture du site, à Bruxelles et à Strasbourg.

Quelle est la philosophie générale des actions que vous allez mettre en œuvre entre 2000 et 2003 ? L'Europe est une réalité extrêmement complexe et diverse. C'est la raison pour laquelle nous nous proposons de mettre en œuvre non pas une seule action mais tout un ensemble d'actions intervenant sur plusieurs terrains. Nous souhaitons d'abord continuer à recenser le considérable patrimoine historique qu'abritent les musées européens. Mais nous voulons également faire progresser la recherche et contribuer au développement d'une réflexion scientifique sur la notion d'histoire européenne. Et puis, et peut-être surtout, nous voulons

multiplier les actions vers les publics pour les aider à mieux prendre conscience de notre passé commun.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'enquête que vous avez lancée ? Nous avons lancé cette enquête auprès de tous les musées et lieux d'histoire en leur demandant de rechercher dans leurs fonds les pièces ayant un rapport avec l'histoire européenne. Il s'agit là d'une sorte de « révolution mentale » obligeant à reconsidérer le patrimoine sous un nouvel angle : celui de l'histoire européenne. Le champ de l'enquête s'étend de la préhistoire à nos jours, en intégrant les relations de l'Europe avec le reste du monde et en privilégiant les notions d'échanges, de circulations et d'oppositions.

Comment les musées réagissent-ils ? Vous répondent-ils rapidement ?

Il est très frappant et, bien sûr, très satisfaisant, de constater que beaucoup de musées nous ont déjà répondu. Ces musées très divers nous signalent aussi bien des œuvres de premier plan que des objets ou des documents, qui, de façon plus discrète et parfois inattendue, témoignent de l'histoire européenne. Toutes ces recherches sont évidemment passionnantes, d'autant qu'elles se passent partout en même temps. Dans tous les pays de l'Union européenne, en ce moment même, un regard nouveau se porte sur les collections pour distinguer ce qui, en elles, a un lien avec l'Europe.

LE PROGRAMME-CADRE « CULTURE 2000 »

« Culture 2000 » a pour but de mettre en valeur un espace culturel commun et de promouvoir la diversité culturelle en favorisant la coopération entre les acteurs culturels des différents États. Il est depuis le début de l'année 2000 l'instrument unique de financement et de programmation pour la coopération culturelle. Il concerne l'ensemble des secteurs d'activité culturelle et soutient des actions concernant un seul domaine, ou associant plusieurs domaines culturels. Ces actions peuvent être des « actions spécifiques, novatrices et/ou expérimentales » (elles doivent alors émaner d'acteurs culturels d'au moins trois États), ou des actions « intégrées au sein d'acteurs de coopération culturelle, structurés et pluriannuels » (émanant alors d'acteurs d'au moins cinq États). Le programme s'adresse aux opérateurs culturels (associations, organisations professionnelles, etc.) ainsi qu'aux institutions culturelles des États membres et d'autres États participant au programme et aux collectivités territoriales impliquées dans un projet de coopération. Le demandeur doit, pour être éligible, être une personne morale, organisation ou institution possédant un statut juridique. L'enveloppe financière pour l'exécution du programme « Culture 2000 » pour 2000-2004 est de 167 millions d'euros (31,5 millions d'euros pour 2001).

POUR LES CANDIDATURES AU PROGRAMME « CULTURE 2000 »

(Un nouvel appel à propositions est actuellement en cours de rédaction et devrait être prochainement publié.)

>> Pour les musées : Direction des musées de France 6 rue des Pyramides 75041 Paris cedex 01

Pascal Hamon 01 40 15 36 26.

>> Site du « Relais Culture Europe »

<http://www.relais-culture-europe>

>> Pour se procurer les textes et les appels à propositions, consulter le site du « Journal Officiel des Communautés européennes »

europa.eu.int/eur-lex/fr/oj/index.html



Zhang Xiaogang, *Camarade n°21*, exposition *Passe-muraille, nouvelles scènes de l'art contemporain chinois*

EXPOSITIONS

« Amiens, les couleurs du monde » :

La Chine du XIII^e siècle, et celle d'aujourd'hui

>> jusqu'au 18 mars 2001

Amiens, les couleurs du monde, opération 2000 en France, est une suite d'expositions jumelles, présentées par les musées d'Amiens, qui mettent en parallèle art ancien et création contemporaine. Au delà des frontières du monde occidental, ces expositions retracent l'époque à laquelle fut bâtie la cathédrale d'Amiens, le XIII^e siècle, dans des pays des quatre coins du globe, et la création qui naît aujourd'hui dans ces pays. Après la Turquie et l'Australie, c'est la Chine qui est visitée..

« Chine, l'apogée des Song » et

« Passe-muraille, nouvelles scènes de l'art contemporain chinois »

Musée de picardie 03 22 97 14 00

EXPOSITION

« Bricoler le vivant » à la Cité des sciences et de l'industrie

>> Jusqu'au 7 janvier 2001

L'apparition et les progrès de la biologie moléculaire a donné à l'homme le pouvoir de transformer les êtres vivants, pouvoir dont il se demande aujourd'hui quelles seront les limites. La thérapie génique, le clonage, les biomatériaux... remettent en question l'identité humaine. L'exposition *Bricoler le vivant*, dans un esprit didactique, nous permet de comprendre les techniques qui feront la médecine de demain. L'avis de chirurgiens, de biologistes, de psychanalystes ou d'historiens nous mettent sur la voie d'une réflexion approfondie autour des modes d'intervention thérapeutique et médicale sur le corps humain. Des rencontres entre spécialistes et public seront organisées.



Thierry des Ouches, sans titre, photo © BNF



Léon Bakst, costume pour Vaslav Nijinsky dans L'après-midi d'un faune, 1912, Dance collection J.N., photo © J. Melin



Arman, Vénus crantée, 1996, coll. de l'artiste, photo © F.Fernandez/ADAGP Paris 2000

PHOTOGRAPHIE Thierry des Ouches à la Bibliothèque nationale de France

>> Jusqu'au 28 janvier 2001

Dans la cadre du Mois de la photo 2000, la Bibliothèque nationale de France présente le travail de Thierry des Ouches. Au travers de ces photographies nous est fait le portrait de la France d'aujourd'hui ; non pas de celle de la mondialisation et des grandes villes, mais de celle des villages, des petites routes de campagne et des souvenirs d'enfance. Cependant ces images épurées ne reflètent pas un souci documentaire ou anecdotique, mais une vraie démarche esthétique.

Site François-Mitterrand, Petite galerie
Renseignements : 01 53 79 59 59

EXPOSITION « Nijinsky (1889-1950) »

>> Jusqu'au 18 février 2001

L'exposition, organisée conjointement par le musée de la Danse à Stockholm et le musée d'Orsay, commémore le 50^e anniversaire de la mort de Vaslav Nijinsky. Danseur d'exception et chorégraphe, Nijinsky a participé, aux côtés de Diaghilev, à l'une des plus grandes aventures artistiques de la première moitié du XX^e siècle : celle des *Ballets Russes*.
Musée d'Orsay

EXPOSITION « 2000 ans de création... d'après l'Antique »

>> Jusqu'au 15 janvier 2001

L'exposition confronte une dizaine de chefs-d'œuvre antiques (la *Vénus de Milo*, le *Tireur d'épine*...) et les échos qu'ils ont suscités dans la création artistique du XIX^e siècle à nos jours. Les

quelque 300 pièces réunies (sculptures, peintures, dessins, objets d'art et photographies) sont l'œuvre des plus grands maîtres : Tintoret, David, Ingres, Rodin, Cézanne, Brancusi, Magritte...
Musée du Louvre

ARCHITECTURE « Art en thèse » : la création au cœur d'un quartier difficile

L'association *Art en thèse* mène ses actions auprès des habitants d'un quartier en difficulté, le *Petit Bard*, à Montpellier. Suivant une démarche artistique, elle poursuit avec eux une réflexion sur le logement social et sur la ville et met en place des projets d'aménagement. Les interventions d'artistes, comme Daniel Buren ou Yann Kersalé en 1999, sont préparées avec les résidents, et sont relayées par des ateliers, des débats, des visites d'expositions...
Art en thèse 23 allée d'Irlande
Tél : 04 67 75 63 16
Mél : artenthese@wanadoo.fr

LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DU MONDE

Dix mots pour animer l'Année européenne des langues

2001 sera l'Année européenne des langues, une initiative lancée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour sensibiliser tous ceux qui vivent en Europe à l'importance du plurilinguisme et de l'apprentissage des langues tout au long de la vie. La sixième édition du « français comme on l'aime » sera un des grands rendez-vous de l'Année européenne des langues en France, avec, du 17 au 23 mars 2001, un ensemble de manifestations qui mettront en valeur la diversité des langues, et notamment du français, dans la vie quotidienne mais aussi professionnelle et culturelle. Les dix mots, qui chaque année sont sélectionnés par un comité de pilotage pour animer les manifestations de la semaine de la langue française et de la francophonie, serviront de fil conducteur à l'Année européenne des langues. Ces « Dix mots pour les langues du monde » sont **beauté, encore, flamme, inspiré, kyrielle, nuance, oiseau, quelqu'un, utopie et voyager**.

Contact : Délégation Générale à la Langue Française
Astrid Moitrieux
Tél : 01 40 15 36 8 1 Tlc : 01 40 15 36 76
astrid.moitrieux@culture.gouv.fr

ARCHIVES D'OUTRE-MER Exposition « Chitra » à New-Delhi

Le Musée national de New-Delhi présente jusqu'au 21 janvier une exposition intitulée « *Chitra* », *French maps and drawings of 18th century cities and monuments of India in French archives*. Le Centre des archives d'Outre-mer participe à cette exposition en prêtant 42 dessins représentant des villes, des monuments ou des bâtiments Indiens réalisés au XVIII^e siècle par les cartographes français.

« Les lettres perdues d'Honoré Bonnaventure » par le Théâtre du Maquis

>> Le 12 janvier à Aubagne

La pièce *Les lettres perdues d'Honoré Bonnaventure* fait suite à l'exposition *Honoré Bonnaventure, matricule 17, de la Commune à la Nouvelle-Calédonie*, réalisée l'an dernier par le Centre des archives d'outre-mer. Ce spectacle a comme origine un important ensemble de lettres de déportés de la Commune, conservées au Centre des archives d'Outre-mer

MUSÉES

Nouveaux aménagements au musée du Louvre

A partir du 1^{er} trimestre 2001, deux œuvres majeures du département des Peintures changeront provisoirement d'emplacement. *Les Noces de Cana*, de Véronèse, qui sont exposées dans le pavillon Denon, et surtout *La Joconde*, qui sera présentée dans la Grande Galerie. Ces mouvements ont pour cause l'ouverture du chantier de la salle des États, sous la direction de l'architecte Lorenzo Piqueras. L'espace sera, après travaux, composé de deux salles. L'une sera destinée à la présentation de la seule *Joconde*, et l'autre aux œuvres de la Renaissance vénitienne. La réouverture est prévue pour la fin 2002. La salle 3 du département des Antiquités orientales est fermée depuis l'été 2000 pour des travaux qui dureront jusqu'à l'automne 2001. Les œuvres ordinairement présentées dans cette salle sont exposées dans la salle 6 à l'exception du *Code de Hammurabi* qui sera présenté dans la cour Khorsabad à partir de la fin 2000. Le département des Peintures ouvrira, au premier semestre 2001, dans l'aile Richelieu, près de 1000 m² consacrés à la peinture des écoles du Nord des XVIII^e et XIX^e siècles.

ÉDUCATION POPULAIRE

Le Conseil national Culture/Éducation populaire s'est réuni au ministère de la Culture le 9 novembre dernier. Y participaient les huit fédérations signataires, en juin 1999, de la Charte Culture/Éducation populaire, laquelle, a rappelé Jacques Vistel, le directeur de cabinet de Catherine Tasca, constitue « l'acte fondateur de nouvelles relations entre le ministère de la Culture et l'Éducation populaire ».

Deux mois après la dernière des huit rencontres nationales organisées en région par les fédérations et les Drac entre avril et septembre, le Conseil a rendu publiques les propositions issues de ces rencontres, qui donnent lieu aux mesures suivantes :

- signature de conventions d'objectif triennales entre l'État et chaque fédération,
- signature de conventions entre institutions culturelles et associations d'éducation populaire,
- participation des fédérations aux études et réflexions préalables à la mise en place des politiques et à l'animation de la concertation locale, aux côtés des directions régionales des affaires culturelles et des collectivités,
- mission de relais confiée par les Drac aux fédérations dans la mise en place de contrats du type contrats éducatifs locaux,
- association des Drac et des fédérations pour des projets dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, des pratiques amateurs, du développement du multimédia, de l'éducation à l'image, de la culture scientifique et technique, et de la formation conjointe des artistes et des intervenants culturels dans le champ social.

Enfin, le Conseil a confirmé le projet, en 2001, d'une Rencontre nationale Culture/Éducation populaire destinée à mettre l'accent sur le rôle de l'éducation populaire dans le domaine culturel et artistique.

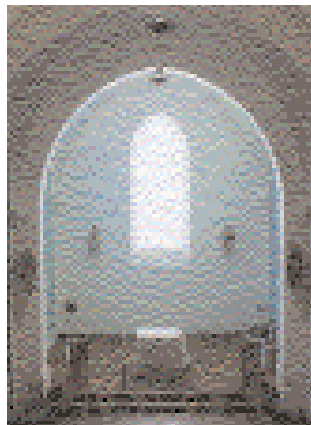
Commandes publiques : VITRAUX CONTEMPORAINS À BLOIS, ROMANS ET LOGNES

Michel Duffour a inauguré, le 22 décembre dernier, en présence de la Reine Béatrix des Pays-Bas et de Jack Lang, les vitraux commandés par le ministère de la culture à l'artiste contemporain Jan Dibbets pour la cathédrale de Blois. Avec ces vitraux s'achève une importante campagne de travaux sur la cathédrale. Cette réalisation s'inscrit dans un ensemble de commandes publiques à des artistes qui participent aujourd'hui au renouveau du vitrail et font découvrir à un large public des esthétiques très diverses, comme récemment Christophe Cuzin à Lognes, Georges Ettl à Romans et bientôt Robert Morris à Maguelone, Carole Benzaken à Crosne et Sarkis à Silvacane.

Les vitraux de Jan Dibbets pour la cathédrale Saint-Louis de Blois
L'artiste hollandais Jan Dibbets a réalisé un ensemble de 33 verrières dans les parties hautes et basses de la cathédrale Saint-Louis de Blois, mettant en valeur la perception de la lumière à l'intérieur de l'architecture gothique sur plus de 360 m². Jan Dibbets s'est attaché à réactualiser une lecture typologique qui met en relation Ancien et Nouveau Testament par des symboles et des extraits bibliques. Il a travaillé en étroite collaboration avec Jean Mauret, maître-verrier en région Centre.

Programme de travaux :

- restauration de la tour clocher, de la façade, du porche et du grand orgue,
 - pour l'ensemble des baies, réalisation des vitraux conçus par Jan Dibbets
- Maîtrise d'ouvrage : DAPA (DRAC Centre)
Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot ACMH
financement : travaux DAPA honoraires d'artistes DAP



Christophe Cuzin, Église de Lognes, 2000, photos © L. Ardhuin



Jan Dibbets, Cathédrale Saint-Louis de Blois, 2000, photos © G. J. Van Rooij

La réalisation de Christophe Cuzin pour l'église de Saint-Martin de Lognes

Pour l'église néo-romane de Saint-Martin de Lognes en Seine-et-Marne, Christophe Cuzin « sculpte » la lumière par des teintes monochromes sur quatre verrières, l'oculus du tympan, et la peinture des murs et de la voûte en écho aux verres teintés. Les vitraux situés de chaque côté de la nef présentent des correspondances typologiques entre l'Ancien et le Nouveau Testament, et jouent de la symbolique des couleurs. Les verres brisés monochromes ont été créés avec l'étroite collaboration des ateliers Duchemin. Le centre d'art de la Ferme du Buisson, en partenariat avec la ville de Lognes, a mis en place une formation des enseignants pour réaliser des ateliers avec les établissements scolaires (maternelles et primaires) et accompagner cette commande publique. En 1998 une exposition de maquettes a été organisée.

Commande financée par la Dap, la Drac Ile-de-France et la ville de Lognes.

Les compositions de Georg Ettl pour la collégiale Saint-Barnard de Romans-sur-Isère

L'artiste allemand Georg Ettl a réalisé six compositions figuratives monumentales pour la collégiale Saint-Barnard de Romans-sur-Isère dans lesquelles il reprend les deux derniers chapitres de l'Apocalypse de Saint Jean. L'Enfer est évoqué dans les parties basses, la Jérusalem céleste dans les grandes baies et le ciel dans l'oculus. Georg Ettl a réalisé ces vitraux en collaboration avec l'atelier Thomas Vitraux.

Financement :

DAPA (DRAC Rhône-Alpes)
DAP, ville de Romans, Conseil général de l'Isère.

Georg Ettl, vitrail de la Collégiale de Romans-sur-Isère, photo © J. Garnier, Ville de Romans



BENOÎT PEETERS ET PHILIPPE DÉLIS : « Nous avons composé un véritable oratorio de la langue française »

Comment montrer le langage ? Comment « imaginer » la rencontre des hommes et des mots ? De façon vivante et palpitante, comme le sujet lui-même, Benoît Peeters, commissaire, et Philippe Délis, scénographe, ont conçu l'exposition « Tu parles ? ! Le Français dans tout ses états » qui se déroule simultanément à Lyon, Bruxelles, Dakar et, dans une forme voisine, à Québec. Un événement en forme de « spectacle », qui clôture le cycle des grands rendez-vous de la Mission 2000.

Lettre d'information : Il émane de cette exposition une vibration, une palpitation qui saisissent le visiteur dans son intériorité même. Quelle a été votre démarche ?

Benoît Peeters : Au départ, l'idée de créer simultanément l'événement dans des lieux de même poids symbolique, pour ce qui est du rayonnement de notre langue, par-delà le territoire de l'hexagone, était excitante. Je crois que le handicap premier de la langue française demeure la perception exagérément centralisée qu'on en a. D'où le principe de créer l'événement simultanément en Europe - Lyon et Bruxelles -, en Afrique - Dakar -, et, dans une forme réinterprétée, à Québec. Deuxième idée de base : proposer un parcours, pas seulement explicatif, mais aussi narratif et dramatisé, ménageant au visiteur un certain nombre de rythmes, de climats et de surprises. Après tout je suis scénariste et écrivain, pas linguiste, même si j'ai été l'élève de Roland Barthes. Autre idée-

force : montrer que le français n'existe pas seul mais dans un environnement, qu'il se développe parmi les autres langues du monde, dans une sorte de symbiose, et que le langage se crée dans la vie.

LI : Philippe Délis, vous êtes le scénographe de l'exposition, que vous avez conçue comme un spectacle.

Philippe Délis : Un tel foisonnement, un sujet quasi illimité, laissent entrevoir qu'il s'agirait de construire un événement multimédia, polysémique... Face à cet océan de mots, j'ai imaginé de plonger le visiteur dans la matière sonore de la langue: celle de l'oralité.

BP : On entre dans l'exposition par un « couloir des langues » (le « couloir de Babel ») : on est d'abord plongé dans un concert de langues, de bruits de la ville, de la vie, d'où émergent peu à peu des mots de français. C'est une façon de faire sentir notre démarche : on n'est pas ici dans la « défense » de la langue française, mais dans l'affirmation et la reconnaissance de la diversité et du plurilinguisme.

PhD : Tout au long du parcours, nous avons voulu mettre l'accent sur la fabrication plastique de la langue, montrer qu'il y a une extrême « porosité » entre les langues. J'ai découpé cet univers sonore en quatre séquences, ou plutôt quatre « mouvements ».

BP : Quatre mouvements, donc, scandent cette mise en espace. Le premier tourne autour des apprentissages. J'avais envie de retrouver cette entrée dans la langue, à travers la petite



Benoît Peeters

enfance, tout cet apprentissage extraordinaire qui précède l'école.

LI : Le deuxième « mouvement » concerne l'aspect historique.

BP : Les histoires, plus exactement. On peut suivre l'évolution du sens, de la prononciation, d'un mot, ou bien encore se voir expliquer comment l'histoire de la langue « s'accroche » à celle de la France ou des pays qui ont adopté le français. Les deux histoires s'entre-croisent en permanence. Bernard Cerquiglini dit très judicieusement que la langue française est une affaire Dreyfus permanente ! La langue n'est pas qu'une affaire de règles internes, c'est aussi une affaire de religion, d'économie, de rapports de force.

LI : La troisième partie de l'exposition nous plonge dans l'univers des francophones...

BP : Nous avons voulu montrer un monde de diversité et de créativité extrêmement riche, à travers les parlers francophones des quatre coins du monde. Il n'y a, pour moi, ni un centre qui dicterait sa loi, ni une périphé-



Philippe Délis, photo © M. Blondeau

rie qui aurait tout à gagner à s'autonomiser par rapport au centre. L'un des thèmes forts de cette exposition est sans doute cette notion de diversité qui doit être entendue dans tous les sens du terme : diversité rhétorique, de spatialité... et d'usage pour chacun de nous.

PhD : Ce n'est pas un hasard si le dernier mot est donné aux créateurs, qui clôturent le parcours comme un point d'orgue apaisé : les créateurs, nous en sommes tous. La langue est un des principaux outils de la création artistique, elle est aussi, à travers chacun de nous, en création permanente. C'est sur cette note d'espoir que nous avons voulu conclure : tant que le français continuera à inventer le monde, à le nommer, il gardera sa place parmi les autres langues. Fin de l'oratorio contemporain.

Exposition « Tu parles ? ! »

>> Jusqu'au 21 janvier 2001 à Lyon

>> Un livre collectif, tiré de l'exposition est publié chez Flammarion

>> Un ensemble de documentaires issus de l'exposition seront diffusés sur TV5 à l'occasion du lancement de l'Année européenne des langues.

Contact : 01 55 04 20 00